

## BRANCHE AIDE À DOMICILE

### Partenaires sociaux de la branche :

ADESSA - A DOMICILE	CFDT
ADMR	CFE-CGC
FNAAFP/CSF	CFTC
UNA	CGT
	FO
	UNSA/SNAPAD

Paris, le 18 février 2010

Monsieur le Ministre Xavier DARCOS  
Ministère du Travail, des Relations sociales,  
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville  
127 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 22 décembre dernier s'est tenue, conformément à vos engagements, une table ronde sur le financement de l'aide à domicile organisée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

La tenue de cette table ronde a permis de poser un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs (gestionnaires, organisations syndicales, associations d'usagers) sur la situation de ce secteur en France : une situation de forte précarité en constante progression des structures d'aide à domicile, résultant en partie des problématiques liées tant au financement des prestations, qu'au coût des postes de travail et à la tarification des structures.

Dans le cadre de la remise à plat du système d'aide et de soins à domicile appelée de leurs vœux, les partenaires sociaux de la branche de l'aide à domicile souhaitent mettre tout particulièrement l'accent sur trois points impactant la qualité des services et la professionnalisation des salariés.

Le premier concerne la nécessité d'une adéquation entre les besoins des usagers et la durée des interventions.

Nous constatons de plus en plus une diminution du temps des durées d'intervention, visant à limiter les plans d'aide ou les plans personnalisés de compensation. Cette inadéquation ne permet plus de garantir des prestations de qualité tout en respectant la bienveillance des personnes en situation de fragilité et en assurant de bonnes conditions de travail pour les salariés.

Le deuxième vise les besoins de professionnalisation des salariés. La branche de l'aide à domicile mène depuis des années une politique de professionnalisation, notamment dans le cadre de la formation, action fortement encouragée par les pouvoirs publics.

La poursuite de cette démarche au sein de la branche est essentielle pour assurer la qualité des interventions, la sécurisation des personnes aidées ainsi que de véritables parcours professionnels et d'évolutions professionnelles pour les salariés. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'attirer votre attention sur la problématique du financement de cet enjeu prioritaire, et rappeler l'urgence de la reconnaissance du coût de cette professionnalisation par les financeurs.

Par ailleurs, les partenaires sociaux sont en cours de finalisation d'une Convention Collective de Branche qui renforcera le processus de structuration de la branche de l'aide à domicile.

Il nous apparaît important que ce texte fondateur soit reconnu par l'ensemble des institutions et pouvoirs publics, dont dépend aujourd'hui notre secteur.

C'est à ces conditions que les structures de la branche de l'aide à domicile pourront à l'avenir continuer d'assurer, avec un personnel qualifié et reconnu professionnellement, leur mission d'intérêt public d'accompagnement des personnes fragiles sur les territoires, dans le respect des principes fondamentaux de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

D'ores et déjà cette situation pèse sur l'emploi et les familles bénéficiant de ces services. Elle obère aussi la capacité de notre pays à répondre aux enjeux de la perte d'autonomie. Il convient aujourd'hui de passer aux actes qui aboutissent aux évolutions dont notre pays, et notamment les personnes et les familles en situation de fragilité, ont tant besoin.

Le troisième point porte sur la nécessité d'un taux d'évolution de la masse salariale plus élevé que celui annoncé lors de la conférence salariale du 17 février 2010. En effet, le taux de 1,2% ne nous permet pas d'envisager une quelconque négociation salariale ni même de répondre à nos obligations actuelles de 1,27% (GVT de 1,04% et effet report de la politique salariale 2009 de 0,23%).

Le 11 février, Madame Nora BERRA a annoncé la création de trois groupes de travail en prolongation de la table ronde. Il nous faut aujourd'hui les mettre en place.

Nous nous permettons d'insister auprès de vous sur les points suivants :

- la nécessité vitale d'une enveloppe financière de retour à l'équilibre pour éviter toute diminution d'aide et d'accompagnement auprès des usagers et tout licenciement en 2010 ;
- un financement solidaire et pérenne pour les professionnels et les personnes fragiles ;
- tous ces travaux doivent aboutir à des solutions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour cela être menés à terme d'ici le mois de juin 2010.

Ces situations paradoxales nous obligent à solliciter de votre part un rendez vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

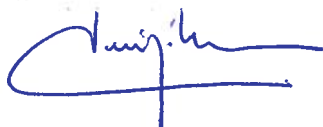
**ORGANISATIONS EMPLOYEURS**

**USB-Domicile :**

**UNADMR**

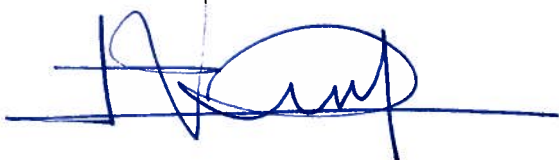
Monsieur David DUIZIDOU

Président



**UNA**

Monsieur Emmanuel VERNY



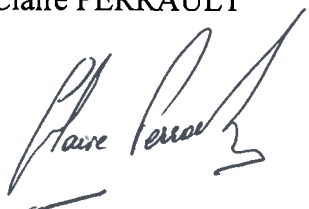
**ADESSA - A DOMICILE FEDERATION NATIONALE**

Monsieur Jean de GAULLIER



**FNAAFP/CSF**

Madame Claire PERRAULT



**ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES**

**CFDT FÉDÉRATION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.**  
Madame Maryvonne NICOLLE



**CFE/CGC**  
Madame Pascale MOREAU

P. MOREAU

**CFTC**  
Monsieur Gérard SAUTY



**CGT**  
Madame Maryline CAVAILLE



**CGT-FO**  
Madame Sylvie MAJNEA



**UNSA / SNAPAD**  
Monsieur Thierry OTT

